



Dans sa séance du 12 SEPTEMBRE 2023, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2023-21

relative à une aide d'urgence de **CHF 52'500.-**, demandé par les membres du Conseil municipal, pour apporter un soutien à la population de La Chaux-de-Fonds frappée par une violente tempête

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 52'500.-** destiné à la ville de La Chaux-de-Fonds pour apporter de l'aide d'urgence et notamment replanter 15 arbres,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 52'500.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

Résolution n° 2023-07*

présentée par le Conseil administratif, validant l'inscription de trois espaces de vie infantine au plan des investissements pour la création de nouvelles places d'accueil

Le Conseil décide :

De demander au Conseil administratif :

- d'inscrire au plan des investissements 2024-2034 la création de trois espaces de vie infantine permettant la réalisation d'au moins 300 places d'accueil,
 - d'introduire la création d'un espace de vie infantine de 180 places comme priorité sur le site de Corzon et de donner mandat au service de l'urbanisme travaux publics et énergie d'intégrer cet équipement public dans le cadre du travail sur l'image directrice.
-

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 octobre 2023.

Meyrin, le 19 septembre 2023

La présidente du Conseil municipal:

Esther UM



Dans sa séance du 12 SEPTEMBRE 2023, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Résolution n° 2023-03a*

relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom)

Le Conseil décide :

1. d'adopter la mise à jour partielle du PDCom de Meyrin dans sa version du 18 avril 2023, avec le complément suivant concernant le secteur de Cointrin, pour lequel il est demandé au Conseil d'Etat d'acter le maintien provisoire de ce secteur en zone 5 avec possibilité de densification accrue au sein de cette zone (en référence à l'article 59 al. 4 LCI). Une démarche aboutissant à un Plan guide doit être engagée dès le second semestre 2023 de façon à poser un cadre assurant la cohérence du développement du secteur,
2. de fixer son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

Motion n° 2023-02*

présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif :

- de convoquer une commission afin de présenter les projections en matière d'élèves sur la commune de Meyrin pour les années à venir, ainsi que les analyses passées en lien avec la réalité,
 - d'étudier l'implantation de bâtiments préfabriqués près des écoles nécessitant des locaux supplémentaires, que ce soit pour des classes, des locaux dédiés au DIP, au GIAP ou pour des associations,
-

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 octobre 2023.

Meyrin, le 19 septembre 2023

La présidente du Conseil municipal:

Esther UM



Dans sa séance du 12 SEPTEMBRE 2023, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2023-02*(suite)

- de prendre en considération la rénovation des écoles à venir et de proposer des bâtiments provisoires pour les écoles devant être rénovées dans les 5 ans,
- d'étudier la construction de la deuxième partie de l'école de Monthoux avec les équipements nécessaires afin d'anticiper les besoins futurs et de pouvoir décharger l'ensemble des écoles meyrinoises et de pouvoir proposer des places dans les écoles les plus proches du lieu d'habitation de chacun,
- de prendre contact avec le DIP et la commune de Vernier afin de trouver une solution pour l'école de Cointrin.

Motion n° 2023-03*

présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral et Denis Bucher pour le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin demandant l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques pour pallier les pénuries d'énergie à venir

Le Conseil décide :
de demander au Conseil administratif :

1. d'organiser une commission durant laquelle seront auditionnés des représentants des SIG afin de clarifier les différentes modalités offertes à une commune pour l'installation de centrales photovoltaïques,
2. de procéder à l'étude de construction d'installations photovoltaïques sur des grandes surfaces déjà urbanisées, tels que des parkings en plein air et/ou des tronçons de pistes cyclables communales, avant la fin du premier semestre 2024, ceci en cohérence avec

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 octobre 2023.

Meyrin, le 19 septembre 2023

La présidente du Conseil municipal:

Esther UM



Dans sa séance du 12 SEPTEMBRE 2023, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2023-03* (suite)

les actions déjà prévues dans le PDComE, notamment l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments existants,

3. en fonction des deux premiers « décide » de cette motion, de réaliser un projet concret sur la Commune—pour démontrer l'utilité et la possibilité de cohabiter avec d'autres bénéficiaires des lieux.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- assermenté Mme Claire Heiniger (Ve) en remplacement de M. Etienne Froidevaux, démissionnaire.
- assermenté Mme Gulay Keskin Femenias (Ve) en tant que suppléante en remplacement de Mme Claire Heiniger.
- nommé Mme Isabelle Billet en tant que déléguée MCG du Conseil municipal au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Faruk Osmani, démissionnaire.

* *Ces points ne sont pas soumis au référendum*

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 octobre 2023.

Meyrin, le 19 septembre 2023

La présidente du Conseil municipal:

Esther UM